

Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 01 46 63 63 76 [✉ crs@volleyidf.org](mailto:crs@volleyidf.org)

SAISON 2021/2022

Approuvé par le Comité Directeur du 16/10/2021

Réunion du 6 septembre 2021 à CACHAN

<u>Présents</u> :	Monsieur	MOLINARIO Yves	Président
	Madame	THIEBAUT Michèle	Membre
	Monsieur	LAGARDE Fabien	Membre
<u>Excusés</u>	Madame	LAPORTE Marie Christine	Membre
	Monsieur	BREZENAC Nicolas	Membre
	Monsieur	FLORENT Sébastien	Membre
	Monsieur	HUNAUT Michel	Membre
	Monsieur	MAGNY Olivier	Membre
<u>Assiste</u> :	Monsieur	BOUGHERBAL Tarek	Salarié attaché à la CRS
	Monsieur	PARCHEMIN Mickael	Invité de la CRS

La Commission Régionale Sportive finalise la nouvelle formule des qualifications régionales et du championnat des catégories M13 féminine et masculine, et travaille sur le RPE de l'épreuve.

Championnat régional senior masculin - Forfait général VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR 3

- Considérant le courriel de Mme MOUGIN Dominique, correspondante du GSA VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR, envoyé à la Commission Régionale Sportive le 3 septembre 2021, précisant le retrait de son équipe **VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR 3** masculine de la poule « B » du championnat régional senior masculin pour la saison 2021/2022 ;
- Constatant que la Commission Régionale Sportive a enregistré le forfait de l'équipe VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR 3 après la diffusion du calendrier officiel sur le site fédéral et à plus de 15 (quinze) jours de la 1^{ère} journée du championnat ;

En conséquence :

- ☞ La Commission Régionale Sportive entérine le forfait général de l'équipe VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR 3 pour la saison 2021/2022.
- ☞ L'équipe VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR 3 ne sera pas remplacée. La poule « B » passera de 11 à 10 équipes. Toutes les rencontres contre cette équipe sont annulées. Le reste du calendrier est inchangé.
- ☞ A l'issue de la saison 2021/2022, les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} de la poule « B » seront reléguées en championnat « Accession Régionale ». Le RPE sera rectifié.
- ☞ La Commission Régionale Sportive remet l'équipe VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR 3 à disposition du Comité Départemental de Val-de-Marne (94).
- ☞ L'équipe VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR 3 pourra accéder à nouveau régulièrement au niveau régional à partir de la saison 2023/2024.
- ☞ La Commission Régionale Sportive précise que les droits d'engagement en championnat régional de l'équipe VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR 3 ne seront pas restitués.
- ☞ La Commission Régionale Sportive décide de ne pas appliquer l'amende pour un forfait général à l'encontre du GSA VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de faire appel auprès de la Commission d'Appel Régionale (CAR).

Il doit être effectué par un licencié intéressé au dossier, par lettre recommandée, expédiée dans les DIX jours suivants la date de réception de la notification de la décision réglementaire de la Commission Régionale.

Il est nécessaire également de préciser que vous acceptez les frais d'appel (90 €).

Le Président de la CRS,
Yves MOLINARIO
P/O Attaché à la CRS,
Tarek BOUGHERBAL